

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_7\_3

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 30 Août 2022

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Budget annexe zone  
d'activité 47501 (Choix  
d'option pour  
l'assujettissement à la TVA \_  
Régime trimestriel réel \_ date  
1ier juillet 2022)**

**Pouvoirs :**

Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christian MANIFACIER

Mme BASTIDE Bérengère, Vice-présidente en charge des finances, rappelle la délibération (D\_2022\_3\_9) « vote du budget annexe ZA » et la délibération (D\_2022\_3\_10) pour autoriser le Président à lancer toutes les démarches administratives liées à la création de la nouvelle ZA.

Il convient aujourd'hui d'opter pour la déclaration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à compter du 01.07.2022 et de procéder à la création d'un compte fiscal sur le lien : « cfspro.impots.gouv.fr » dans l'optique de déclarer la TVA du Budget annexe zone d'activité (47501). Le régime adopté est au réel trimestriel.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, OPTÉ pour le choix d'option pour l'assujettissement à la TVA concernant le budget ZA21 (47501). Le régime adopté est au réel trimestriel à compter du 1er juillet 2022  
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES  
07140 LES VANS

Emis le 05/09/2022, transmis en sous-préfecture et ren  
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 06/09/2022  
Reçu en préfecture le 06/09/2022  
Affiché le  
ID : 007-200039832-20220905-D\_2022\_7\_3-DE